

# Les territoires de l'aire toulonnaise

## Réalités morphologiques et statistiques, solidarités locales et métropolitaines

Le territoire des villes s'accroît, accueillant une part de plus en plus importante de la population française. Ces extensions urbaines aux contours flous sont de plus en plus complexes à définir et à gérer. Pour comprendre la réalité des agglomérations d'aujourd'hui, des concepts nouveaux sont nécessaires - Unité Urbaine, Aire Urbaine, Zone d'Emploi...

De même, des établissements publics de coopération - Communautés Urbaines, d'Agglomération, Communautés de Communes, Schéma de Cohérence Territoriale... ont été créés afin de réfléchir et d'agir à la bonne échelle sur ces nouveaux territoires urbains.

Cette publication rend compte des différentes représentations statistiques et institutionnelles de l'aire toulonnaise en donnant à voir les territoires qui la constituent ou l'englobent.



### Les territoires du SCOT Provence Méditerranée

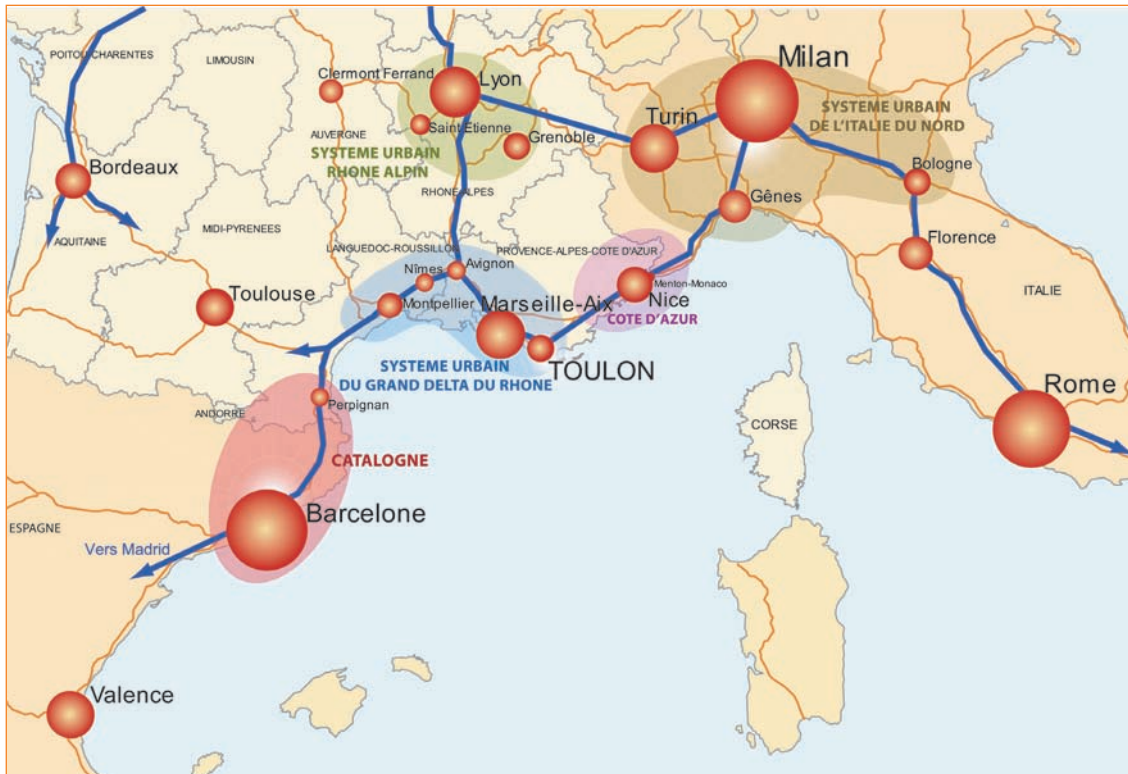


## Un positionnement privilégié entre arc méditerranéen et axe rhodanien

L'agglomération toulonnaise est au cœur du réseau urbain nord-méditerranéen. Elle se situe à 200 kilomètres de l'Italie et à 400 de l'Espagne, avec un accès privilégié à la mer et donc à l'ensemble du bassin méditerranéen. Par ailleurs, la connexion actuelle TGV la met à 2h35 de Lyon et à 3h50 de Paris. Les infrastructures ferroviaires mais aussi routières permettent un accès à Marseille en moins d'une heure, à Nice en moins de deux.

## Une forte attractivité

L'aire toulonnaise bénéficie d'apports migratoires qui la place dans ce domaine à la quatrième place des 30 plus grandes agglomérations de France (derrière Montpellier, Toulouse et Rennes). Elle enregistre aussi un solde naturel positif (excédent des naissances sur les décès). Ces apports constamment renouvelés lui ont fait gagner, à territoire constant, 62.000 habitants depuis 1982.



## Tissus et flux urbains évoluent et transcendent les limites administratives

### L'unité urbaine, l'agglomération définie par le bâti

D'un simple point de vue morphologique, l'unité urbaine toulonnaise se définit par l'ensemble des communes reliées par un continuum urbain. Elle rassemble 23 communes, 519.000 habitants et 172.100 emplois sur une surface de 713 km<sup>2</sup>. Elle empiète dorénavant les limites des Bouches-du-Rhône du fait de l'intégration de communes de la Ciotat et de Ceyreste entre 1990 et 1999. Ce constat

## La neuvième agglomération de France

Avec ses 519.000 habitants en 1999, le poids démographique de l'unité urbaine toulonnaise (voir les définitions en dernière page) la rapproche de Gênes et la place en 9<sup>ème</sup> position des unités urbaines françaises (devant Grenoble ou Strasbourg notamment) et, plus particulièrement, au troisième rang des agglomérations françaises de Méditerranée devant Montpellier.

souligne la vitesse et la pression du développement urbain toulonnais vers l'ouest.

## L'aire urbaine, l'espace tissé par les migrations quotidiennes domicile-travail

Le concept d'aire urbaine prend en compte les flux quotidiens entre domicile et travail. Ceux-ci tissent des liens entre des communes pourtant isolées d'un point de vue morphologique. L'aire urbaine toulonnaise intègre 13 communes supplémentaires ne faisant pas partie de l'unité urbaine elles possèdent la particularité d'être toutes situées au nord et à l'est du cœur de l'agglomération. Au total, elle rassemble 36 communes, 569.000 habitants et 180.500 emplois sur un territoire de 1 137 km<sup>2</sup>.

### Données de base sur les Communes du SCoT Provence Méditerranée.

Total SCoT Provence Méditerranée :  
31 communes rassemblant 513.000 habitants  
et 171.300 emplois sur 1.186 km<sup>2</sup>.

### Les 10 premières agglomérations de France en 1999

COMMUNE EN 1999	POPULATION	NOMBRE DE COMMUNES
Paris	9 644 507	396
Marseille-Aix en Provence	1 349 772	38
Lyon	1 348 832	102
Lille	1 000 900	63
Nice	888 784	50
Toulouse	761 090	72
Bordeaux	753 931	51
Nantes	544 932	20
Toulon	519 640	26
Douai-Lens	518 727	68

### Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Onze communes, 392.336 habitants  
141.193 emplois sur 328,4 km<sup>2</sup>

COMMUNE EN 1999	POPULATION	EMPLOIS
Toulon	160 639	69 896
La Seyne-sur-Mer	60 188	14 640
Hyères-les-Palmiers	51 417	20 574
Six-Fours-les-Plages	32 742	7 080
La Garde	25 329	9 591
La Valette-du-Var	21 739	8 431
Ollioules	12 198	4 747
Le Pradet	10 975	1 862
Carqueiranne	8 436	1 613
St-Mandrier-sur-Mer	5 232	2 445
Le Revest-les-Eaux	3 441	314

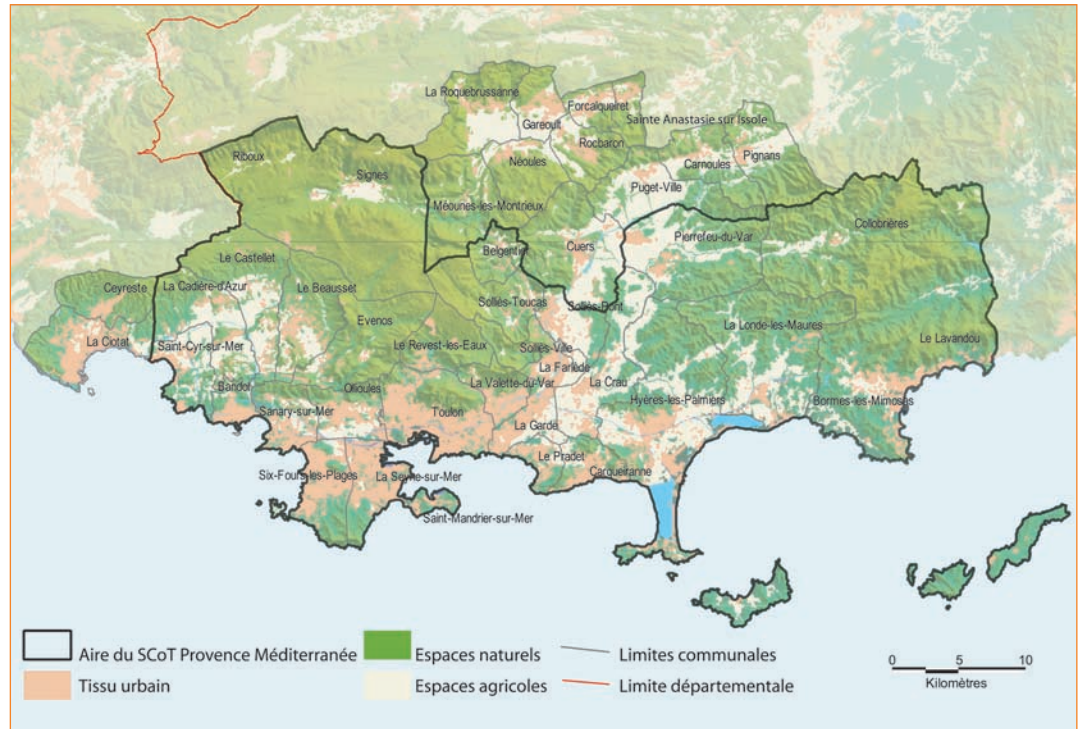
## Des solidarités locales qui s'unissent pour une cohérence durable

### Les intercommunalités, une coopération au quotidien

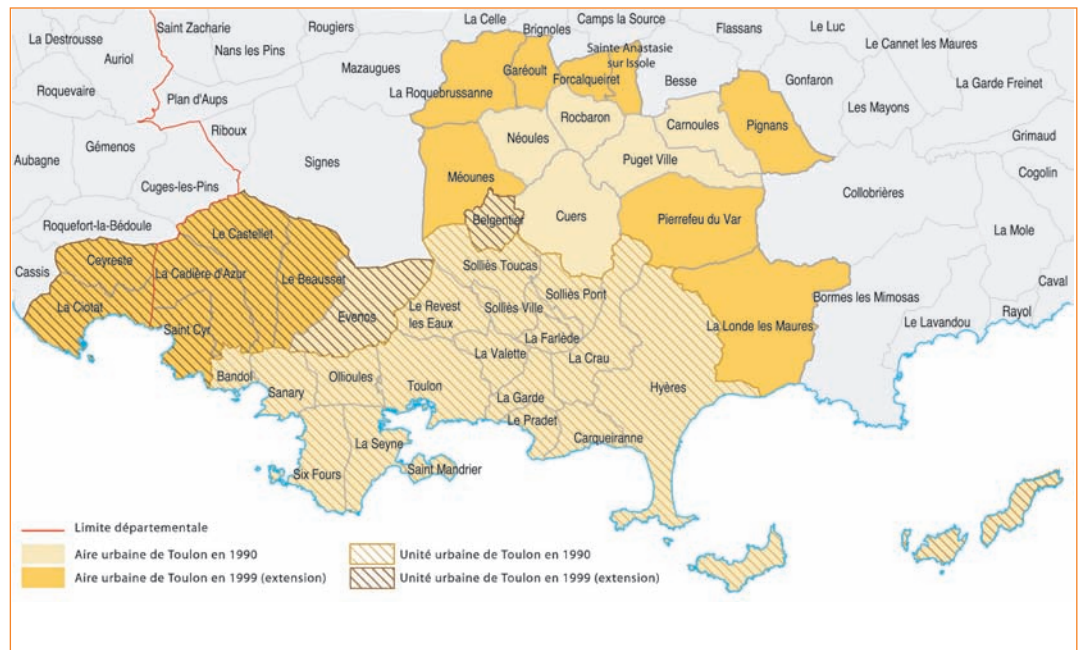
Trois communautés, qui rassemblent la quasi-totalité des communes de l'unité urbaine toulonnaise, organisent les coopérations intercommunales. Elles ont toutes en commun la mise en place d'une Taxe Professionnelle Unique comme colonne vertébrale de leur politique de développement économique. Deux ensembles communaux sont formés depuis près de dix ans : la Communauté de communes « Sud Sainte Baume », créée en juillet 1994 et la Communauté de Communes de « La Vallée du Gapeau » créée en décembre 1995. En décembre 2001 s'est ajoutée la Communauté d'Agglomération « Toulon Provence Méditerranée ».

### Le SCoT, une démarche associant intercommunalités et communes

L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale conduit au rapprochement de ces communautés pour élaborer un projet commun de développement durable. D'autres communes, au nombre de sept, qui n'appartiennent à aucune intercommunalité, ont rejoint le syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée.



Une urbanisation concentrée sur le littoral et dans les vallées.



Une extension de l'agglomération par le bâti à l'ouest, par les migrations domicile travail au nord et à l'est.

#### Communauté de Communes Sud Sainte Baume

Sept communes, 28.631 habitants  
6.712 emplois sur 327,82 km<sup>2</sup>

COMMUNE EN 1999	POPULATION	EMPLOIS
St-Cyr-sur-Mer	8 898	2 163
Le Beausset	7 723	1 628
La Cadière-d'Azur	4 239	779
Le Castellet	3 799	722
Signes	2 045	1 145
Evenos	1 905	225
Riboux	22	50

#### Communauté de Communes Vallée du Gapeau

Six communes, 40.574 habitants  
9.054 emplois sur 124,48 km<sup>2</sup>

COMMUNE EN 1999	POPULATION	EMPLOIS
La Crau	14 509	2 634
Solliès-Pont	10 820	2 447
La Farlède	6 877	2 860
Solliès-Toucas	4 397	599
Solliès-Ville	2 247	337
Belgentier	1 724	177

#### Communes sans intercommunalités

Sept communes, 51.366 habitants  
14.359 emplois sur 405,12 km<sup>2</sup>

COMMUNE EN 1999	POPULATION	EMPLOIS
Sanary-sur-Mer	16 995	3 822
La Londe-les-Maures	8 749	2 036
Bandol	7 905	2 564
Bormes-les-Mimosas	6 324	1 720
Le Lavandou	5 449	2 170
Pierrefeu-du-Var	4 348	1 474
Collobrières	1 596	573

source INSEE  
recensement de 1999

## Des enjeux à un niveau métropolitain

La démarche SCoT « Provence Méditerranée » concerne toute l'unité urbaine toulonnaise dans sa partie varoise et la majeure partie de son aire urbaine. Le SCoT « Provence Verte » englobe huit communes de l'aire urbaine toulonnaise et le SCoT « Cœur du Var » en inclut trois. De leur côté, les deux communes des Bouches-du-Rhône de l'aire urbaine toulonnaise participent au SCoT Marseille Provence-Métropole.

Ce simple constat, qui ne résume pas toutes les initiatives (trois autres SCoT sont en cours dans le Var), montre l'émergence de la conscience d'un destin partagé et de la nécessité de mise en cohérence des projets sur les territoires voisins



L'interdépendance fonctionnelle de ces territoires se noue par des échanges quotidiens stimulés par l'amélioration des liaisons routières, autoroutières ou ferroviaires. Elle dessine un vaste espace métropolitain, qui conduit à aborder les questions des liaisons entre la façade littorale et l'arrière pays, l'accueil de la croissance démographique et des flux touristiques, des recherches de complémentarités économiques ou universitaires et des réflexions sur l'insertion d'infrastructures de transports à vocation nationale voire européenne (Liaison ferroviaire Grande Vitesse).

## AU[dat]

Parc Technopôle Var Matin 293 route de La Seyne-sur-Mer 83190 OLLIOULES  
Tél. 04 94 62 20 71 - Fax 04 94 62 11 57 - [audat@wanadoo.fr](mailto:audat@wanadoo.fr)

Les publications de l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise

Président AUDAT : Robert Beneventi

Directeur de la publication : Daniel Droz-Vincent

Rédaction : Marc Esponda

Cartographie : Alexandra Adenis

Mise en page : B&M

Impression : Espace Numérique



## Quelques définitions

**L'unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

**L'aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5000 emplois), et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**La communauté de communes** est un E.P.C.I. (établissement public de coopération intercommunale) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (cette condition n'est pas exigée pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de ville). Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999.

**La communauté d'agglomération** est un E.P.C.I. regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. Elle a été créée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

**Le schéma de cohérence territoriale**, créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU, articles L 122 1, L 122-1 et suivants), est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace...